



## DECLARATION FSU – CTA DU 4 AVRIL 2023

Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

**En guise de propos liminaire**, la FSU rappelle qu'elle est toujours pleinement engagée dans la mobilisation intersyndicale pour obtenir le retrait de la réforme des retraites, et appelle à poursuivre l'action le 6 avril et après le 6 avril.

-La FSU tient à dénoncer en CSA Académique la carte scolaire 1er degré, qui va conduire à 302 fermetures de classes dans nos 2 départements. C'est une carte du de renoncement. Alors que la baisse démographique aurait pu permettre d'améliorer les conditions de travail dans les classes, ces fermetures constituent un vrai recul du service public d'éducation.

-Concernant la loi Rilhac et la rédaction des décrets qui en découlent, la FSU souhaite de nouveau exprimer son inquiétude. Alors que les rares points positifs de la loi Rilhac ne se mettent pas en place faute de décrets et de moyens (volume de décharge des directrices et directeurs, aide administrative pérenne), d'autres points qui ne sont pas encore tranchés, posent problème. La FSU défend par exemple le caractère non hiérarchique de la fonction de direction d'école, et veut que les collectifs de travail soient confortés.

### **Concernant l'ordre du jour de ce CSA,**

- Nous nous inquiétons sur l'absence de créations de postes INFENES dans un contexte criant de mal être des élèves.

Avec la FSU, le SNICS constate de plus en plus de mal-être de nos collègues infirmières qui n'arrivent plus à satisfaire les demandes et besoins des élèves.

Nous constatons une augmentation des risques psychosociaux concernant nos collègues.

- La FSU tient à rappeler son opposition totale à la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 et ses conséquences néfastes sur le dialogue social et les instances de concertation, en particulier la réduction considérable des compétences et des moyens des CAP.

Dans le cadre d'une défense intransigeante des revendications des personnels et du service public, la FSU est attachée à un dialogue social constructif, c'est pourquoi nous exigeons le rétablissement d'un véritable paritarisme.

Malgré ce contexte, la FSU restera force de proposition et de revendication dans cette instance de concertation et veillera à ce que l'accompagnement des collègues soit garanti en matière de carrière, de mobilité et de conditions de travail.

Pour protéger et défendre les droits des personnels, nous poursuivrons notre engagement à investir et faire vivre un modèle de représentation de nos collègues, de défense de leurs droits et d'obtention d'avancées concrètes qui ne se limite pas à un accompagnement des demandes de recours.

Pour la rentrée de septembre 2023, une nouvelle fois et comme chaque année désormais, l'académie de Lille va perdre des postes de personnels ATSS.

Nous rappelons que dans toutes les structures éducatives de notre académie, la grande majorité du personnel est déjà sous tension, et que les annonces pour la rentrée de septembre 2023 enfoncent le clou un peu plus.

De plus, nombre de nos collègues administratifs souffrent avec les nouvelles applications comme OPALE pour les EPLE ou RenoIRH pour les services qui, n'étant pas finalisées, rendent leur travail plus difficile et chronophage dans un contexte de suppressions de postes.

Bien qu'opposés fermement à ces décisions injustes, nous veillerons à ce que toutes les précautions soient prises pour qu'il y ait le moins d'impacts négatifs possibles pour les collègues.

En ce qui concerne la nouvelle carte cible, nous avons déjà exprimé à plusieurs reprises (CTA, CAPA, audiences) ces dernières années, notre opposition déterminée, à l'augmentation du nombre d'établissements rattachés à une agence comptable.

Aussi, l'élaboration d'une carte cible constitue un acte qui revêt une importance particulière pour la vie des établissements, pour les conditions de travail des personnels de gestion, et ne le cachons pas, en cette période, pour la détermination du volume d'emplois.

Nous rappelons ici une nouvelle fois avec force notre attachement à une taille raisonnable des agences comptables.